

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : .....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : interne

Epreuve : Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de X

Mission de préfiguration  
du secrétariat général commun  
à la préfecture de X et aux ~~SDT~~

Affaire suivie par :  
Melle chargée(e) de mission

Le (date), à (lieu)

NOTE

au

Préfigurateur du secrétariat général commun

Objet : bilan d'étape de la création du secrétariat  
général commun

Annexe 1 : bilan à mi-parcours à présenter lors du prochain  
Comité technique

Annexe 2 : plan d'accompagnement en matière de RH

Service à vocation interministérielle, le secrétariat général commun est chargé des fonctions support, placé sous l'autorité du préfet, rattaché par le secrétariat général de la préfecture. Sa création, initialement prévue le 30 juin 2020, a dû être repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

En votre qualité de préfet, il convient d'organiser un comité de pilotage, la présence des directeurs départementaux interministériels, pour construire une vision partagée de la mise en œuvre du secrétariat général commun (SGC).

Cette réunion, présidée par le préfet, sera l'occasion de mettre en avant les axes de travail déjà réalisés dans le cadre de la création de ce SGC.

Afin de préparer votre prise de parole lors du prochain COPIL, la présente note a pour objet d'exposer les enjeux de la réforme territoriale de l'État (I), de présenter les éléments concrets de la mise en place du SGC des services départementaux en matière de ressources humaines (II), d'immobilier (III) et en matière budgétaire (IV).

## I - Renforcer l'État au niveau départemental pour rapprocher le citoyen de l'action publique

Tel est l'enjeu majeur de la réforme territoriale de l'État dont la mise en œuvre est définie par la circulaire du 12 juin 2019. Il s'agit avant tout de mettre en place une gestion plus déconcentrée des moyens de fonctionnement pour retrouver des marges de manœuvres et pour rapprocher la décision du besoin.



Cela passe par une mutualisation des moyens ~~non~~ dans le but de gagner en efficacité. Concrètement, cette réforme de l'organisation territoriale de l'Etat consiste à regrouper les programmes budgétaires 333 et 307 qui sont consacrés aux moyens de fonctionnement des directions régionales, départementales interministérielles et des préfetures.

L'objectif est de rationaliser les dépenses publiques, mais pas seulement. En effet, le fait de rassembler les équipes permet de simplifier et de moderniser les procédures, ce qui a pour conséquence, pour les responsables des services déconcentrés, de consacrer davantage de temps à la conduite des politiques publiques.

Rationalisation, mutualisation, simplification et modernisation sont donc les maîtres-mots de cette réforme pour une organisation territoriale de l'Etat plus efficace.

## II Le Secrétariat général commun en matière de ressources humaines: la mutualisation des fonctions supports

Le SGC est chargé de l'ensemble des fonctions support en ce qui concerne les ressources humaines. Ainsi, l'ensemble des effectifs contribuant aux fonctions support mutualisées sera regroupé au sein du SGC et transféré au programme 354 qui est la fusion des programmes 333 et 307 précédemment cités. Concrètement, il s'agit de rassembler les équipes chargées d'assurer des fonctions essentielles au fonctionnement des services pour les conforter et les professionnaliser, et pour susciter des démarches de simplification et de modernisation des procédures.

Toutefois, il convient de rassurer les directeurs départementaux lors du prochain COPIL sur le fait que les missions relevant du management de proximité resteront exercées par eux et ne seront pas intégrées au SGC.

En d'autres termes, le SGC fournira aux directeurs départementaux l'appui nécessaire au pilotage et au management de leurs structures afin d'assurer leurs missions de management de proximité. ...3.1.8.



### III. Le SGC en matière d'immobilier : un principe de regroupement

Le SGC est chargé de l'ensemble des fonctions support pour ce qui concerne l'immobilier qui est considéré ici comme un levier de rationalisation.

C'est du moins ce que ~~est~~ précise la circulaire du 21 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics par laquelle il était demandé, à chaque préfet, de proposer de nouveaux plans départementaux favorisant les regroupements immobiliers.

Le fait d'installer sur un même site l'ensemble des agents du SGC répond à un triple objectif :

- optimiser l'occupation du patrimoine par les administrations,
- simplifier l'accès des usagers aux services,
- fournir aux agents le cadre le plus efficace à l'exercice de leurs activités.

### IV. Le SGC en matière budgétaire : un objectif de mutualisation

Le SGC est chargé de l'ensemble des fonctions support pour ce qui concerne les achats, et exerce les fonctions budgétaires concourant au fonctionnement des services.

Il est ainsi prévu dans la loi de finances 2020 que l'ensemble des postes "budgétaires" soient transférés au programme 334. Cette mutualisation en matière budgétaire rend le SGAR responsable des BOP délégués issus du nouveau programme né de la fusion des programmes 333 et 307.

Afin d'illustrer au mieux la création du SGC, vous trouverez en annexe un bilan de mi-parcours (annexe 1) et un plan d'accompagnement en matière de ressources humaines (annexe 2)



Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA :

Netz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) :

interne

Epreuve :

Cas pratique

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

ANNEXE N°1

La création du Secrétariat général commun:  
bilan de mi-parcours

Service à vocation interministérielle chargé des fonctions support,  
le Secrétariat général commun doit voir le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Où en est-on dans sa création ?

CE QUI A ETE FAIT :

1/ Une étude d'impact RMI local a été réalisée

Objectif : anticiper les conséquences en matière d'organisation  
et de procédure

2/ un projet d'organigramme du futur SGC a été élaboré

Objectif : alimenter le contrat de service qui sera signé par  
le préfet et les directeurs départementaux

⇒ un comité de pilotage va prochainement se réunir  
(présidé par le préfet, en présence des directeurs départementaux)

Objectif : construire une vision partagée de la mise en œuvre du SGC

S.1.8

## CE QU'IL RESTE À FAIRE :

1/ organiser une réunion collective d'information des agents des services qui vont être mutualisés

Objectif : expliquer les enjeux de la réforme et répondre aux questions des agents

2/ assurer une communication directe et transparente par tout moyen

Objectif : recueillir les remarques et suggestions des encadrement de proximité

3/ établir un plan d'action RH

Objectif : recenser et coordonner les dispositifs à mobiliser pour mener à bien la mutualisation des secrétariats généraux

→ élaborer un volet accompagnement et un volet formation



- ANNEXE 2 -

Plan d'accompagnement en matière de ressources humaines



